

# Procès-verbal de la réunion du Bureau du PETR de la Bande Rhénane Nord Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-deux février à dix-sept heures, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Soufflenheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

Membres présents :

Bernard HENTSCH, Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER, Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ, vice-présidents

#### Autres personnes présentes :

<u>AID Observatoire</u>: Nicolas STACHNICK <u>Atelier des Territoires</u>: Claude MAURY

VE2A: Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

PETR: Sylvie GREGORUTTI

Le président de séance souhaite la bienvenue aux membres du Bureau et ouvre la séance en rappelant les points à l'ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024
- 3. Mission de conseil en énergie pour les bâtiments publics sur la Bande Rhénane
- 4. Révision du SCoT en présence des représentants des bureaux d'études
- 5. Comité syndical du 22 février 2024
- 6. Divers

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**VU** l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoires et leurs groupements

**VU** le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Serge SCHAEFFER secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 15/02/2024

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 février 2024 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance.

Le Président rappelle qu'à la suite de la demande initiale du bureau de compléter la mission de conseil en rénovation auprès des particuliers par une mission concrète auprès des communes, un accord de principe a été donné pour le lancement d'une mission de conseil en énergie par Alter Alsace Energies pour les bâtiments publics sur la Bande Rhénane; en outre, un avis favorable a été donné au projet de création d'un lotissement à Gambsheim.

Le Bureau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Bureau du 15 février 2024.

# 3. Révision du SCoT - Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

<u>Un projet de structure du PAS</u> permettant de définir les objectifs de développement et d'aménagement sur la Bande Rhénane Nord a été rédigé et est envoyé le 16 février dernier aux membres du Bureau.

Les représentants des bureaux d'études ont été invités à présenter la trame du PAS.

En préambule, les étapes passées et à venir sont parcourues. Elles permettent d'indiquer qu'après la phase de diagnostic, nous entrons dans la phase 2 correspondant au projet politique pour définir ensuite le document d'orientations et d'objectifs (DOO) d'ici mai à fin 2024 et aller vers l'arrêt en décembre prochain.

Trois axes forts ont été identifiés à l'issue du diagnostic et du séminaire :

- 1. Maintenir le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire
- 2. Soutenir et diversifier le développement économique pour accompagner la croissance démographique
- 3. Développer un territoire durable et résilient face aux risques et au changement climatique.

A tour de rôle, chaque représentant des bureaux d'études décline les éléments du PAS qui seront ensuite déclinées en orientations et objectifs ; ces derniers pourront ensuite être traduites dans le DOO sous forme de prescriptions et de recommandations.

Des discussions, il en ressort :

- que le support sera adressé par mail pour pouvoir s'approprier cette ébauche,
- qu'il reste des décisions à prendre et réponses à apporter à plusieurs interrogations notamment sur l'ambition donnée au développement démographique et solution à apporter face à la demande forte de logement sur le territoire. Faut-il freiner ou continuer cette politique avec l'arrivée du ZAN ?

Les élus optent pour le scénario intermédiaire qui est ambitieux et est la solution face à la demande de logements et du développement économique de la Bande rhénane.

Le Président rappelle la prochaine étape à savoir :

- 27 mars à 18h30 : Comité présentation du PAS rédigé
- 27 mars à 20h00 : Réunion publique

# 4. Comité syndical du 22/02/24

A l'issue de la réunion du Bureau a lieu le Comité syndical. L'ordre du jour est dans le dossier des membres du bureau pour mémoire et n'appelle pas d'observation. Il est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 avril 2023
- Décisions prises par le Bureau
- Modification des statuts
- Passage à l'instruction M57 développée
- Poursuite du service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) par avenant n°2 à la convention de déploiement avec la Région Grand Est
- Poursuite du Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) par avenant n°2 avec la société Oktave
- Lancement d'une mission de conseil en énergie pour les bâtiments publics sur la Bande Rhénane
- Débat d'orientation budgétaire
- Révision du SCoT

- Divers

Le Secrétaire de séance

Serge SCHAEFFER

Le Président

**Denis HOMMEL** 

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

